



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

2ème CM - 2026 du mercredi 29 avril 2026 20:00

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :

20/04/2026

Président de séance :

Cyrille BECKER

Secrétaire de séance :

Delphine BERGER

Assistante secrétaire :

Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

Rapporteur : Le Maire

N° interne de l'acte : 24/2026

N° de feuillet : 2

mercredi 29 avril 2026, le Conseil Municipal de MAIRIE DE RAVILLE s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie de Raville - Salle du Conseil.

Membres présents :

Cyrille BECKER, Michel URBAN, Mélanie BECKER, André ERHARD, Delphine BERGER, Matthieu GOBILLOT, Stéphanie BERJOTIN, Anne-Laure TOUSSAINT, Didier ANCIAUX, Amélie VERRIER, Julien GOLABEK

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

DCM 24/2026 - AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET GENERAL 63300

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice statuant sur le résultat de fonctionnement dudit exercice et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de : **245 831.83 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : **62 821.63 €**

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : **174 133.75 €**

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT :

excédent (excédent de financement) : **137 639.72 €**

AFFECTATION REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 : **245 831.83 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement en report de fonctionnement.

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Assistante de la secrétaire de séance,
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre

M. le Maire, Cyrille BECKER

